

## **NOUVELLE MÉTHODE DE FINANCEMENT DES CNI LE CPQ DEMANDE DES CHIFFRES À LA CSST**

Plus de 300 personnes ont participé les 6 et 7 novembre dernier aux séances de consultation du CPQ sur la proposition de la CSST pour réformer le financement des coûts non imputés aux dossiers d'employeurs.

Cette consultation se poursuivant jusqu'au 31 janvier prochain, nous avons rendu accessibles à tous, sur notre site Web, les divers documents reliés à cette consultation. Je vous invite donc à visiter notre site. Vous y trouverez tant les documents produits par la CSST que les commentaires des experts consultés par le CPQ.

De plus, afin que les employeurs aient accès à l'information la plus complète et la plus exacte possible, le CPQ a transmis à la CSST une requête afin qu'elle rende publiques les incidences (variation en %) d'une entrée en vigueur éventuelle de la méthode proposée, ventilée par secteurs d'activité (unités de classification).

Contrairement à ce qui a été prétendu sur certaines tribunes, ces chiffres confirmeront que :  
la méthode de répartition proposée n'ajouterait pas de nouveaux coûts;  
une très grande majorité (77,2 %) d'employeurs verraient leur cotisation baisser advenant cette nouvelle répartition.

Ces chiffres vous seront communiqués dès le début de la nouvelle année. Les employeurs pourront juger alors en toute connaissance de cause si la réforme proposée mérite ou non d'être appuyée et transmettre par la suite au CPQ une opinion pleinement éclairée sur ce dossier.

**Michel Kelly-Gagnon**  
Président